

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 19 juin 2023

Délibération N°4 du 19 juin 2023

Date de convocation Etaient présents : (15)
13.06.23

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Carole Dufils, Philippe Gautrot, Dominique Paul, Serge
Planchon, Adjoint,
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha,
Anne-Lise Gripon, Patrick Jouen, Julien Ménard, Isabelle Poulain, Gérard
Sadé.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 22

Etaient Excusés : (8)

Christine Delcroix ayant donné délégation à Patrick Jouen, Mickael
Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier,
Céline Obin ayant donné délégation à Emmanuelle Duplessis Yaha,
Véronique Obin ayant donné délégation à Gérard Sadé, Guy Sénécal
ayant donné délégation à Philippe Gautrot, Rachida Slamani ayant donné
délégation à Isabelle Poulain, Arlette Vivet ayant donné délégation à
Michel Ménager.

Secrétaire de séance : Philippe Gautrot

Budget Communal

Subvention à la ligue de l'enseignement de la Seine Maritime

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Emmanuelle Duplessis Yaha, Conseillère Municipale

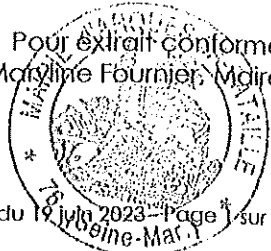
Rappelle que lors de la séance du vote du budget 2023 une subvention de 300 euros a été
accordée pour l'action « lire et faire lire » menée au sein des écoles de la commune.

Or, afin de permettre à la perception de Dieppe Maritime de procéder au virement de ladite
subvention, il convient de préciser que cette action est portée par la Ligue de
l'enseignement de la Seine-Maritime dont le siège est basé au Havre.

Le conseil municipal d'Arques la Bataille après en avoir délibéré :

- ✓ Approuve par 18 voix et 4 abstentions la présente délibération

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire



Séance du 19 juin 2023 - Page 1 sur 1